

MANIFESTE DE L'UNION FRANCOPHONE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE EN VUE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 10 JUIN 2007

Bureau de l'U.F.M.J.*

Mots-clés

Justice
Famille
Aide à la jeunesse
Politique

Le 24 avril une manifestation des magistrats de la jeunesse à laquelle de nombreux acteurs de l'aide à la jeunesse se sont joints a envahi les marches du Palais de Justice de Bruxelles. Par ce rassemblement, les magistrats de la Jeunesse de première instance, juges et Procureurs de Wallonie et de Bruxelles, ont souhaité tirer un signal d'alarme à la veille des élections législatives. Ils s'inquiètent pour les enfants et les familles à l'égard desquels ils considèrent être trop souvent mis dans l'impossibilité de prendre leurs responsabilités légales. Extraits.

Le manifeste des magistrats de la Jeunesse commence par un regret. Ils expriment leur regret d'être, de manière récurrente, dans l'incapacité réelle d'exercer leur profession et d'appliquer la loi au profit des enfants, des jeunes et des familles. Selon eux, les prises en charge concrètes et les réponses de terrain sont aujourd'hui cruellement insuffisantes, et cela à tous les stades d'intervention de l'aide et de la protection de la Jeunesse et même en amont de celles-ci (notamment au niveau de l'enseignement et de l'aide dans les familles et les quartiers). Cette situation contribue à alourdir et aggraver les problématiques rencontrées concernant tant les mineurs d'âge qui ont

transgressé la loi que ceux dont l'intégrité est mise en péril. A cet égard, ils rappellent avec force que la toute grande majorité des dossiers qu'ils traitent concerne des enfants en danger. Cette situation constitue aussi pour eux la première cause d'insécurité de notre société.

"S'il nous est impossible de remettre du cadre, des repères et des limites, donc du respect, sens premier de la loi, notre mission légale n'est plus exercée et perd tout son sens."

La modification de la loi de 1965 a préservé "le seul

* Union Francophone des Magistrats de la Jeunesse : Eric JANSSENS, Président, Substitut (eric.janssens@just.fgov.be) ; Francine BIRON, Vice-Présidente, Juge de la Jeunesse (francine.biron@just.fgov.be) ; Delphine LEBEAU, Secrétaire, Substitut ; Vincent MACQ, Substitut ; Didier DAVID, Substitut ; Marie-Noëlle ROUARD, Juge de la Jeunesse ; Sandrine VAIRON, Substitut ; Pierre-André HALLET, Juge de la Jeunesse ; Christian PAQUE, Premier Substitut ; Jean-François VELGE, Juge de la Jeunesse ; Françoise DELPLANCQ, Juge de la Jeunesse ; Anne MARTIN, Substitut.

modèle acceptable : celui de la protection et de l'éducation de nos enfants et nos jeunes, sans exclure la sanction nécessaire". Tout en défendant avec vigueur la loi et le Décret de la Jeunesse, l'UFMJ revendique que ce nouveau texte ne reste pas une "loi papier". Au quotidien, les magistrats, comme nombre d'acteurs de l'aide et de la protection de la Jeunesse, ne peuvent bien souvent apporter les réponses indispensables aux difficultés parfois extrêmement lourdes rencontrées dans les familles.

"L'aide et la protection de la Jeunesse constituent la prévention du pénal. La réponse pénale coûte bien plus cher et son efficacité est chaque jour remise en cause de manière encore bien plus radicale que pour le secteur de la Jeunesse. [...].

En amont, c'est toute la question de l'enseignement et des acquis fondamentaux qui se pose aussi. Investir maintenant dans les crèches et les écoles, lieux de vie et d'apprentis-sage citoyen, constitue la meilleure prévention au tout premier stade".

Les manifestes de l'UFMJ se poursuivent par une série de constats à partir de situations vécues. Nous retenons ici la difficulté pour les Magistrats de trouver des réponses dans certaines situations particulières. Le texte s'achève par plusieurs réponses que les magistrats de la jeunesse veulent préconiser.

Réponses à préconiser : quelques exemples

Les juges et Procureurs insistent. Ils ne sont pas demandeurs de plus de placements, mais bien de plus de prises en charge au sens large, comme les pistes ci-dessous l'illustrent.

En amont

L'intervention judiciaire est déjà un pis-allé, même si, par un travail éducatif cohérent, bien des choses restent possibles avant la majorité. Favoriser la bien-être et les apprentissages fondamentaux dans les familles, les écoles et la rue doit être une priorité absolue.

Décrochage scolaire

Lutter pour l'accrochage scolaire c'est non seulement éviter que nos jeunes soient désœuvrés et en rue, mais également et surtout leur offrir les bases d'une future

citoyenneté responsable. C'est dans l'école que le travail de prévention tant de la délinquance que du danger vécu par les enfants doit avoir les moyens de trouver ses racines.

Aide à la Jeunesse

Les jeunes qui commettent les délits les plus graves sont souvent ceux qui ont été le moins respectés dans leur parcours. Un enfant aidé efficacement est un délinquant de moins. Un enfant laissé à sa souffrance est potentiellement un adolescent auteur de faits transgressifs lourds.

Sauvegarder le modèle éducatif

Il paraît indispensable de préserver coûte que coûte un système basé sur le respect de la personne et la foi en son meilleur avenir possible. Ce système, qui est heureusement le nôtre, fait notre fierté.

Accompagnement Post Institutionnel

Les services A.P.I. des I.P.P.J. conti-nuent à accompagner le jeune après son séjour et font le relais avec l'aide en milieu ouvert et la famille. La durée du suivi doit être suffisamment longue et ces équipes devraient se compléter en nombre. Cela permettra à bien des jeunes d'être orientés plus vite vers des prises en charge moins onéreuses et qui prendront plus de sens pour eux. A ce jour, la toute grande majorité des jeunes sortant d'I.P.P.J. sont réorientés en famille et dans leur quartier. A défaut de soutien spécifique, les problématiques antérieures réapparaissent bien souvent : mêmes causes, mêmes effets.

Sport aventure et aide sociale ou humanitaire

Le sport aventure et l'aide sociale ou humanitaire, par une activité collective, permettent de créer une accroche forte et sincère avec le mineur concerné. L'estime de soi est ainsi restaurée. Le sentiment d'utilité est particulièrement important dans la reconstruction psychique du jeune. Ces disciplines permettent de ne pas sombrer dans la stigmatisation à outrance du jeune, de le rendre acteur de la réponse. Le défi est ici de créer ou restaurer un ensemble de relations équilibrées et durables.

